



**DÉROGATIONS MINEURES**

**NOS DM 3003218016, DM 3003214521, DM 3003214525 ET DM 3003214527**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le **5 décembre 2022**, à **19 h**, dans la salle du conseil, située au **13665, boulevard de Pierrefonds**, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme pour les immeubles suivants :

**Étude**    **Lieu de dérogation**  
DM 3003218016                                4732, boulevard Saint-Jean

Permettre dans la zone C-4-280, pour un bâtiment avec usage commercial et résidentiel, une enseigne rattachée installée horizontalement le long d'un autre mur outre celui de l'établissement.

**Étude**    **Lieu de dérogation**  
DM 3003214521                                17110, rue Guillaume

Permettre dans la zone H1-3-166, pour un bâtiment unifamilial contigu :

- un balcon en cour avant à moins de 2 m minimum de la ligne de terrain;
- un coefficient d'occupation au sol (COS) de 90 % au lieu du 45 % maximum;
- une hauteur du bâtiment à 8,55 mètres au lieu du 8 mètres maximum.

**Étude**    **Lieu de dérogation**  
DM 3003214525                                17114, rue Guillaume

Permettre dans la zone H1-3-166, pour un bâtiment unifamilial contigu :

- un balcon en cour avant à moins de 2 m minimum de la ligne de terrain;
- un coefficient d'occupation au sol (COS) de 90 % au lieu du 45 % maximum;
- une hauteur du bâtiment à 8,55 mètres au lieu du 8 mètres maximum.

**Étude**    **Lieu de dérogation**  
DM 3003214527                                17118, rue Guillaume

Permettre dans la zone H1-3-166, pour un bâtiment unifamilial contigu :

- un balcon en cour avant à moins de 2 m minimum de la ligne de terrain;
- un coefficient d'occupation au sol (COS) de 90 % au lieu du 45 % maximum;
- une hauteur du bâtiment à 8,55 mètres au lieu du 8 mètres maximum.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO  
ce vingt-et-unième jour du mois de novembre de l'an 2022.

Le secrétaire d'arrondissement par intérim

Pier-Luc Bisailon Landry, avocat